



membre de



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Rapport Moral 2019-2020

Au vu du Rapport d'Activité, chacun pourra constater que l'activité d'ECCLA ne se réduit pas, même s'il n'est pas facile de répondre à toutes les sollicitations. Nous avons choisi de mettre le projecteur sur certaines actions de l'année 2019.

La première, essentielle pour la suite de notre activité, est le renouvellement de notre représentativité pour 5 ans. Cette représentativité nous permet de siéger aux Commissions Départementales telles que le CODERST, le CDPENAF et maintenant la CDNSP. Reconnaissons qu'il y a très peu d'associations qui ont cette représentativité dans l'Aude (5 en 2018 en comptant les chasseurs).

Les 3 actions suivantes concernent plus ou moins directement des risques industriels :

Commission de suivi de site de Lafarge

Il aura fallu 10 années de demandes à la Préfecture pour que soit créée auprès de l'usine Lafarge une Commission de Suivi de Site (CSS). Celle-ci n'est pas obligatoire, mais la Préfecture peut créer une CSS auprès d'une installation qui pose des problèmes. Entre les protestations réitérées des riverains sur les poussières et surtout le fait que Lafarge dépasse allègrement les rejets autorisés dans son Arrêté Préfectoral, il était temps de créer cette Commission. La première a eu lieu à l'automne 2019, ECCLA et les riverains constitués en association y étaient présents.

Débat Public sur le devenir des déchets d'ORANO

Un Débat national s'est tenu durant l'année 2019 sur la gestion des déchets nucléaires en France. ECCLA a plaidé auprès de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour qu'une séance se tienne à Narbonne sur les déchets d'ORANO à Malvesi. L'objectif était que, pour une fois, les opposants au projet TDN et les salariés puissent être dans la même salle et écouter les arguments des uns et des autres ; ce qui a été possible grâce à la CNDP qui a constitué une tribune équilibrée. Autour de 300 personnes étaient présentes et le débat avec la salle a été riche.

L'arsenic à Salsigne : le retour

Suite aux inondations de fin 2018, des chercheurs universitaires sont intervenus sur le site en faisant des mesures. Ils ont pu montrer que des quantités importantes d'arsenic avaient déplacées et ils ont proposé une campagne de mesures approfondies avec plusieurs laboratoires pour mieux cerner le fonctionnement du site. A ce jour pas de financement pour ce projet. A la suite de ces interventions, des mesures ont été faites sur des enfants, lesquels se sont révélés plus ou moins contaminés à l'arsenic. Après l'arrivée de la nouvelle Préfète de l'Aude, un plan a été proposé (mais les demandes clefs n'y sont pas) et une CSS a été mise en place. ECCLA en fait partie.

Par ailleurs, une Commission d'enquête sénatoriale a été mise en place sur les sites et sols pollués. Elle vient à Salsigne ce mois de juillet. ECCLA a été auditionnée à Paris dans le cadre de l'audition de FNE.

Autre sujet : Le recours gagné au TA contre l'Arrêté Préfectoral définissant les points d'eau

Nous avons engagé avec l'aide de FNE LR un recours contre l'AP définissant les points d'eau à protéger des pesticides. Cet arrêté était très insuffisant. Le recours a été gagné et le Tribunal a demandé à la Préfète de compléter les points d'eau en ajoutant tout ce qui figure sur la carte IGN ce qui a été fait au début de cette année. Merci à FNE LR et son juriste.

Pour ECCLA, Sa Présidente Maryse Arditi

Présidente : Maryse Arditi Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne - Tél. Fax : 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr